

**Comité Syndical du
Syndicat Mixte Garonne Amont
Hôtel de Lassus
6, rue du Barry
31210 MONTREJEAU**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 novembre 2019
--

Le comité syndical s'est réuni le 12 novembre 2019 à 15H00 sous la Présidence de M. René MARROT, en sa qualité de doyen, puis sous la Présidence d'Alain FRÉCHOU au lieu habituel de ses réunions.

Date de convocation : 28 octobre 2019

Sont présents :

Titulaires :

ARCANGELI François, CASTEL Alain, FRECHOU Alain, MARROT René, MIQUEL Eric, PUIGDELLOSAS Claude, PUENTE Alain, SAULNERON Patrick, SOULE Alain, SUBRA Emilie,

Suppléants :

ALBENQUE Jacques, BARES Louis, DURAN André, REDONNET Jean-Louis, SANSONETTO Evelyne, SOUPENE Daniel.

Absents excusés et ayant donné procuration :

VIGNEAUX Laure ayant donné procuration à MIQUEL Eric

Absents :

COLLA Serge, COMET Jean-Pierre, CROUZET Marie, GASTON André, HORMIERE Charles, MARTIN Denis, PUISSEGUR Jean-Louis.

Secrétaire de séance : **Emilie SUBRA**

Après avoir fait l'appel des présents, M. Le Président déclare que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 15h00.

M. Miquel maire de Montréjeau introduit le premier conseil syndical, se déclarant heureux d'accueillir dans sa ville, siège du syndicat, le premier conseil syndical.

Il laisse la parole à M. René Marrot, qui va présider la séance en sa qualité de doyen d'âge des membres du Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale suivant l'article L.5211.2 du même code.

Décisions prises au cours de la séance :

Contenu de l'ordre du jour :

- Election du/de la président(e)
- Fixation du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents

- 1) **ÉLECTION DU PRÉSIDENT** (délibération N°2019 001)
Votants : 11 – POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0 – REFUS DE VOTE : 1

M. René MARROT rappelle le périmètre du syndicat, ses compétences et ses enjeux. Puis il fait appel à candidature pour l'élection du président. Seul Alain Fréchou est candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Président sont les suivants :

Nombre de votants : 11
Bulletin blanc ou nul : 0
Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Alain FRECHOU : 11 voix

M. Alain FRECHOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

M. Marrot laisse l'honneur à M. Fréchou de poursuivre la présidence de cette séance d'installation.

- 2) **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS** (délibération N°2019 002)
Votants : 12 – POUR : 12 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Vu l'arrêté inter préfectoral N°19-241 portant création du syndicat mixte fermé dénommé « Syndicat Mixte Garonne Amont »,

Vu les statuts dudit syndicat ;

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de vice-président à 3.

Après en avoir délibéré, le comité syndical

Décide, à l'unanimité, de fixer à 3 (trois) le nombre de Vice-présidents.

- 3) **ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS** (délibération N°2019 003)
Votants : 12 – POUR : 12 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté inter préfectoral N°19-241 portant création du syndicat mixte fermé dénommé « Syndicat Mixte Garonne Amont » ;
Vu les statuts dudit syndicat ;
Vu la délibération N°2019-001 de ce jour portant élection du président du Syndicat Mixte Garonne Amont ;
Vu la délibération N°2019-002 de ce jour fixant à trois le nombre de vice-présidents ;

PROCEDE

A l'élection des Vice-Présidents du Syndicat Garonne Amont

M. le Président fait un appel à candidature pour le poste de premier vice-président :

M. Alain Soulé est seul candidat.

Le président procède au vote à bulletin secret : M. Soulé remporte l'élection avec 12 voix et a été immédiatement installé.

M. le Président fait un appel à candidature pour le poste de deuxième vice-président :

M. Alain Castel est seul candidat.

Le président procède au vote à bulletin secret : M. Castel remporte l'élection avec 12 voix et a été immédiatement installé.

.

M. le Président fait un appel à candidature pour le poste de troisième vice-président :

M. René Marrot est seul candidat.

Le président procède au vote à bulletin secret : M. Marrot remporte l'élection avec 12 voix et a été immédiatement installé.

.

Après cette élection, l'ordre du jour étant complètement épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17 heures et propose aux membres du syndicat d'aller visiter les bureaux qui abriteront le syndicat.

Les membres présents ont signé le registre :

ALBENQUE Jacques, Suppléant	ARCANGÉLI François, Délégué	BARES Louis, Suppléant	CASTEL Alain, Vice-Président	COLLA Serge, Suppléant
				Absent
COMET Jean-Pierre, Suppléant	CROUZET Marie, Suppléante	DURAN André, Vice-Président	FRECHOU Alain, Président	GASTON André, Suppléant
Absent	Absent			Absent
HORMIERE Charles, Suppléant	MARROT René, Délégué	MARTIN Denis, Délégué	MIQUEL Eric, Délégué	PUENTE Alain, Délégué
Absent		Absent		
PUIGDELLOSAS Claude, Délégué	PUISSEGUIR Jean-Louis, Suppléant	REDONNET Jean-Louis, Suppléant	SANSONETTO Evelyne, Suppléante	SAULNERON Patrick Délégué
	Absent			
SOULÉ Alain Vice-Président	SOUPENE Daniel Suppléant	SUBRA Emilie Déléguée	VIGNEAUX Laure Déléguée	
			Absente procuration	